

Marie Lemay Lachance, avocate

Conseillère juridique principale

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 14 août 2018

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Dépassement de coûts – budget du PGEÉ autorisé dans la décision D-2017-094

Notre dossier : 312-00843

Dossier Régie : R-4018-2017

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la réception des commentaires des intervenants eu égard à la demande d'autorisation d'Énergir visant à lui permettre de continuer à prendre des engagements au-delà de la marge de manœuvre de dépassement du budget du PGEÉ de 10% dans le marché résidentiel (voir la lettre du 8 août 2018, B-0247).

Dans sa lettre de commentaires (C-GRAME-0023), le GRAME recommande que l'accueil par la Régie de la demande d'Énergir soit conditionnel à une démonstration de la rentabilité des sommes excédentaires demandées. À cet effet, Énergir tient à préciser que les aides financières additionnelles n'auront pas d'effet négatif sur la rentabilité TCTR des programmes. En effet, les aides financières additionnelles permettront d'encourager la participation aux programmes d'ici le 30 septembre 2018, ce qui se traduira par des économies d'énergie additionnelles, qui elles, auront un effet positif sur la rentabilité des programmes. Il est également à noter que le niveau final de la rentabilité des programmes pourra être constaté sur la base des résultats réels au 30 septembre 2018 au prochain rapport annuel.

Par ailleurs, Énergir saisit l'occasion pour porter à l'attention de la Régie qu'une coquille s'est malencontreusement glissée dans sa correspondance du 8 août 2018 (B-0247) et qu'ainsi le tableau figurant dans la rubrique intitulée « **Statut sur les dépenses réelles au 31 juillet 2018 – marché résidentiel** » (page 2) aurait dû se lire comme suit [le tableau figure sur la page suivante]:

Plan global en efficacité énergétique 2017-2018 - Marché résidentiel				
Budgets autorisés pour l'année 2017-2018 et dépenses réelles au 31 juillet 2018				
	Budget	Réel		
	autorisé	2018-07-31	Écarts	% réalisation
AIDES FINANCIÈRES				
PE103 Thermostats programmables et intelligents	85 000 \$	108 490 \$	(23 490) \$	128%
PE111 Chaudières efficaces	495 000 \$	566 300 \$	(71 300) \$	114%
PE113 Chauffe-eau sans réservoir	36 000 \$	45 150 \$	(9 150) \$	125%
PE123 Combo à condensation	273 000 \$	277 250 \$	(4 250) \$	102%
PE126 Bonification résidentielle	8 795 \$	3 360 \$	5 435 \$	38%
TOTAL	897 795 \$	1 000 550 \$	(102 755) \$	111%
CHARGES D'EXPLOITATION				
TOTAL	402 475 \$	223 450 \$	179 025 \$	56%
TOTAL MARCHÉ RÉSIDENTIEL	1 300 270 \$	1 224 000 \$	76 270 \$	94%

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance

MLL/mj